

Discours de Sicco Mansholt (Paris, 25 mars 1952)

Légende: Le 25 mars 1952, lors de la conférence agricole européenne à Paris, Sicco Mansholt, ministre néerlandais de l'Agriculture, expose aux délégués des États membres du Conseil de l'Europe l'importance que son gouvernement accorde à l'intégration agricole de l'Europe.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. AE 5797.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_sicco_mansholt_paris_25_mars_1952-fr-0c757933-0117-4493-8b1a-ad26aa3243ba.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Discours de Sicco Mansholt (Paris, 25 mars 1952)

Ministre de l'Agriculture (Pays-Bas)

Monsieur le Président,

Je tiens beaucoup à exprimer la satisfaction de mon Gouvernement que le Gouvernement de la République française ait réuni cette conférence préparatoire sur l'intégration européenne de l'agriculture. Il m'est un honneur très grand et un plaisir très vif de rendre hommage à mes amis MM. les Ministres Pflimlin et Laurens qui n'ont jamais cessé de poursuivre le but que le Ministre Pflimlin a précisé dans l'aide-mémoire du Gouvernement français de mars 1951. Vous savez tous quel degré ce but est cher au Gouvernement des Pays-Bas. Je me félicite donc d'être ici tout en me réalisant que la tâche qui nous est imposée est lourde et difficile.

Beaucoup de temps s'est écoulé depuis le moment où j'ai présenté à un nombre de mes collègues le memorandum de mon Gouvernement sur l'organisation européenne de l'agriculture et je suis heureux de constater que la structure que l'Europe future doit prendre a été inaugurée par le Plan Schuman et puis par la Communauté de Défense.

Le Gouvernement des Pays-Bas est de l'opinion très nette que le traité de l'Atlantique du Nord est le cadre dans lequel la défense du monde libre de l'Occident doit avoir lieu. En même temps il croit que dans le cadre du Traité de l'Atlantique du Nord on voit très clairement trois groupes compositeurs : les Etats-Unis et le Canada, dont le dernier fait également partie du second groupe, le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth, et le continent de l'Europe occidentale. Il est d'une importance de tout premier ordre de savoir quelle est l'attitude des partenaires du continent occidental dans l'Union Atlantique envers les mouvements tendant à unifier le continent du point de vue économique aussi bien que politique.

Je crois que nous tous ici sommes reconnaissants au Gouvernement des Etats-Unis d'avoir exprimé d'une manière si lucide son appui à l'idée de l'intégration européenne de l'agriculture comme M. Paul Porter, le Directeur de l'office européen de l'Agence Sécurité Mutuelle, l'a fait. D'autre part, nous savons que le Gouvernement Britannique a beaucoup clarifié la position pendant les six derniers mois, notamment depuis la déclaration de Washington de Septembre 1951 et pendant les discussions sur la Communauté de défense européenne. Il est d'une très grande importance de savoir que le Gouvernement Britannique est prêt à stimuler l'intégration économique du continent et à chercher dès le commencement les moyens d'établir des liens aussi étroits que possible entre une communauté continentale et le Royaume-Uni.

Le Gouvernement des Pays-Bas est de l'opinion que le problème de l'intégration agricole de l'Europe fait partie de celle de l'intégration économique dans son entier. On ne pourra jamais réaliser une fédération politique du continent européen si les Gouvernements ne se montrent pas prêts à faire en même temps des progrès dans tous les secteurs économiques.

L'avis du Gouvernement des Pays-Bas est que cette intégration économique du continent européen n'aboutira à rien si les pays qui y participent ne sont pas prêts à accepter le principe des organes supranationaux comme un certain nombre de pays l'a fait déjà dans la Communauté du Charbon et de l'Acier et dans la Communauté de défense.

Je suis heureux de constater que le memorandum de la Délégation française qui nous a été présenté déclare dans le paragraphe 1 que la proposition d'une Communauté de l'Agriculture s'inscrit dans le cadre de la politique d'organisation économique est politique de l'Europe, inaugurée par le traité créant une Communauté européenne du Charbon et de l'Acier et poursuivie par les négociations sur la Communauté européenne de défense.

La question fondamentale qui doit nous occuper pendant ces jours-ci c'est de savoir quels sont les Gouvernements qui veulent adhérer au principe - et je souligne les mots "au principe" - des organes supranationaux dans le domaine agricole et quels autres Gouvernements, comme le disent les paragraphes 14 et

15 du memorandum français - ne peuvent pas y adhérer désirent établir des liaisons étroites et permanentes entre la Communauté et eux-mêmes.

Je n'ai aucun désir de voir cette conférence décider d'entamer de nombreuses études dans le domaine technique sans avoir décidé cette question préalable. De nombreuses études d'une très grande importance ont été faites dans le cadre de l'O.E.C.E. Mais on ne veut sauver l'Europe par des études. Il nous faut le courage pour aboutir à la réalisation de l'intégration des économies nationales.

C'est avec une admiration profonde, Monsieur le Président, que la délégation néerlandaise a retrouvé dans le Memorandum de la délégation française cette logique typiquement française qui déjà dans tant de situations a donné une force spéciale à vos projets et à vos suggestions.

Tout en posant la nécessité concrète et absolue de faire de l'agriculture européenne une Communauté, la délégation française, dans le paragraphe n° 8 trouve la formule primaire de ses tâches : réaliser une organisation des marchés agricoles, et réaliser par étapes leur unification. C'est dans le paragraphe n° 9 qu'on a formulé l'objet de l'organisation comme des marchés agricoles : en assurer l'équilibre.

Et voilà la logique dont je viens de parler : tout en agréant le fait pratique d'une organisation de cet ordre peut atténuer ou même résoudre les difficultés existantes, la délégation française souligne que l'efficacité d'une telle organisation ne saurait être comparée à celle d'un marché commun, dont la réalisation doit être le second objectif de la Communauté envisagée.

C'est juste, c'est tellement juste, Monsieur le Président, que je veux bien vous dire que la délégation néerlandaise n'en accepte pas seulement le principe mais que la délégation néerlandaise n'oserait accepter la partie première sans accepter la conséquence logique exprimée dans la seconde partie des thèses françaises, celle du paragraphe n° 11 et des paragraphes qui suivent. Et pourquoi mon Gouvernement est-il d'une opinion tellement nette et positive ? Parce que, Monsieur le Président, se contenter du paragraphe n° 9 sans accepter la nécessité de finir notre travail en acceptant les suivants, ce serait faire une oeuvre tellement incomplète que peut-être ses conséquences, au lieu d'améliorer la situation à longue haleine, en perpétueraient les dangers, car, dans une Europe qui est en train de se moderniser et de se rationaliser, c'est justement la structure agricole et rurale qui en est une des bases essentielles, et qui en forme une partie si importante de caractère économique, sociale et même sociologique, qu'il ne suffirait pas de résoudre les difficultés commerciales, mais qu'il nous faut améliorer la structure elle-même comme autrefois quelques pays ont changé et modernisé leur base agricole lors des grandes crises qu'a connues notre génération et celle qui la précédait. Notre génération à nous et les générations qui nous suivront s'attendent à ce que nous ferons un travail bien défini, un travail d'harmonisation, d'amélioration technique, de politique commune, dont parle si bien le paragraphe n° 11, L'alternative, Monsieur le Président, ce serait de ne pas faire dans l'agriculture des pays membres ce qu'on fait dans les autres secteurs si essentiels, tels que celui de l'industrie lourde voire même celui de notre défense commune. Et ça, ce serait de donner à une agriculture pauvrement organisée la position dangereuse d'être à la base d'une structure commune qui est en train de se changer.

L'organisation des marchés et l'unification ne sont pas deux objectifs distincts. Il faut considérer l'organisation des marchés comme un moyen pour aboutir finalement à un marché unique, qui doit être réalisé, je le reconnais, par étapes par suite des conditions différentes signalées dans le paragraphe n° 11.

C'est ainsi, M. le Président, que tout en acceptant la division pratique des paragraphes du memorandum français, mon gouvernement ne saurait accepter que le total du programme, le total des suggestions françaises dont nous sommes bien reconnaissants. Il faut, dès le commencement, bien poser les problèmes et bien en accepter les conséquences et disposer des institutions communes indispensables. Dans le cas où il y aura des pays qui ne voudront ou bien ne pourront l'accepter, nous sommes d'accord avec nos chers collègues français quant à une procédure pareille à celle qui a été suggérée dans les parag. n°s 13, 14 et 15. Il vaut mieux commencer avec quelques pays bien décidés que restreindre le travail sans en trouver les solutions de principe.

Le Gouvernement des Pays-Bas considère impossible de limiter, même au commencement, l'intégration

agricole à un nombre réduit de produits. Cela, il croit, mettrait en danger grave deux principes élémentaires, exprimés dans les paragraphes n^{os} 2 et 5 au memorandum français, à savoir : l'harmonisation de l'agriculture européenne et l'augmentation de la production, tandis qu'une telle limitation méconnaîtrait la position de l'exploitation polyculture familiale qui domine en Europe occidentale.

J'aimerais en concluant résumer les points de vue du Gouvernement néerlandais sur l'intégration européenne agricole comme suit :

1. Le Gouvernement néerlandais distingue au sujet de l'intégration deux périodes, à savoir : la période transitoire et la période de l'intégration complète.

2. Dans la période transitoire, il faut prendre les mesures nécessaires afin d'aboutir à un échange libre des produits agricoles entre les pays adhérents.

Afin d'aboutir à cette fin il est nécessaire :

- d'harmoniser les conditions de production agricole;
- de fixer des prix commerciaux européens;
- d'accepter une politique commune en ce qui concerne le stockage;
- que des mesures soient prises dans le groupe intégré qui doivent amener la suppression de ces mesures nationales correspondantes;
- qu'on accepte une politique coordonnée en ce qui concerne l'importation en provenance des pays tiers et l'exportation vers ces pays sans perdre contact avec les marchés mondiaux du point de vue des échanges commerciaux ainsi que des prix mondiaux;
- que la protection de la production agricole dans les pays adhérents doive être diminuée à l'échelon de l'harmonisation, la rationalisation et l'égalisation des conditions de production;
- qu'on accepte la création d'un fonds agricole commun.

3. Pour réaliser ces conditions sus mentionnées il est nécessaire que déjà pendant la période transitoire un certain degré de la souveraineté soit transféré aux organes supra-nationaux qui doivent être institués pour une intégration fonctionnelle.